



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 JUILLET 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 04_2023_37

L'An deux mil vingt-trois, le 3 juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 28/06/2023

DATE D’AFFICHAGE : 28/06/2023

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 17 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Valéry LAURENT, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, Mme Virginie CORDIER, Mme Manuella SAINTEROSE, M. Thierry ETIENNE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON, Mme Emeline LESAGE BORDIER, M. Joseph AFONSO.

Excusé(es) représenté(es) : Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND procuration à M. Igor TRICKOVSKI, M. Christian TANAÏS procuration à M. Pierre CAMBON, M. Hugues MASLARD procuration à Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA.

Absents(es) : M. Louis BREC, Mme Stéphanie MARTINI.

Secrétaire de Séance : M. Joseph AFONSO.

OBJET : REACTUALISATION DES TARIFS ACTIVITES MUNICIPALES A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L1111-2, L2121-29 et L2331-2 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2018 relative à la création d'une activité d'ateliers d'apprentissage ludique de l'Anglais ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 8 octobre 2018 relative à la mise en place d'une facilité de paiement pour les activités municipales ;

CONSIDERANT qu'il convient de revaloriser les tarifs existants ;

CONSIDERANT la commission municipale finance, moyens généraux et vivre ensemble en date du 20 juin 2023;

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2023 comme suit :

ACTIVITÉS	MONTANT ANNUEL	1 ^{ER} VERSEMENT	2 ^{ÈME} VERSEMENT	3 ^{ÈME} VERSEMENT
Initiation Anglais	155 €	55 €	50 €	50 €
Théâtre 6/10 ans	165 €	55 €	55 €	55 €
Théâtre 11/15 ans	195 €	65 €	65 €	65 €
Théâtre 16/18 ans	210 €	70 €	70 €	70 €
Théâtre Adultes	250 €	85 €	85 €	80 €
ATELIERS ARTISTIQUES				
Modelage, Poterie 6/10 ans	135 €	45 €	45 €	45 €
Modelage, Poterie 11/15 ans	150 €	50 €	50 €	50 €
Modelage, Poterie 16/18 ans	165 €	55 €	55 €	55 €
Modelage, Poterie Adulte	180 €	60 €	60 €	60 €
Dessin 6/10 ans	135 €	45 €	45 €	45 €
Dessin 11/15 ans	150 €	50 €	50 €	50 €
Dessin 16/18 ans	165 €	55 €	55 €	55 €
Dessin Adulte	180 €	60 €	60 €	60 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ABROGE la délibération du Conseil Municipal en date du 8 octobre 2018 relative à la mise en place d'une facilité de paiement pour les activités municipales.

ADOpte les tarifs des activités municipales tels que précisés ci-dessus.

AUTORISE les familles à verser le montant de la participation au comptant ou en trois fois.

PRECISE que les inscriptions qui interviendront en cours d'année se feront au prorata des trimestres restants.

DIT que les nouveaux tarifs seront applicables à partir du 1^{er} septembre 2023.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

12 JUL. 2023



ID : 091-219106663-20230703-DELCM04_2023_37-DE

DIT que cette délibération restera valable pour les années suivantes si aucune modification n'y est apportée par le biais d'une nouvelle délibération.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 03/07/23*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*

